

# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Année 2019

Approuvé en séance du Comité Syndical du 08 octobre 2020

- ✓ *Mis en place dès 1995, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) est établi par les collectivités dans le double objectif de servir d'outil de pilotage et d'améliorer la transparence dans la gestion des services.*
- ✓ *La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a créé un observatoire national des services d'eau et d'assainissement mis en place et piloté par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA).*
- ✓ *Le décret et l'arrêté du 2 mai 2007, ont complété le dispositif du RPQS par des indicateurs de performance qui doivent être intégrés depuis l'année 2009 (exercice 2008). Ces indicateurs sont à la base de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement et doivent être renseignés sur son site internet. L'observatoire national des services d'eau et d'assainissement constitue un élément du système national d'information sur l'eau mis en place par l'Onema.*
- ✓ *Le RPQS est transmis en sous-préfecture et à chaque commune adhérente qui doit le présenter à son conseil municipal.*

# SOMMAIRE

## NOTE LIMINAIRE

Historique du SMEVH  
Fiche signalétique du SMEVH

## I - LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

- 1.1 Le territoire desservi
- 1.2 Le nombre d'habitants desservis (D101.0)
- 1.3 Les ressources
- 1.4 Les Volumes distribués
- 1.5 Le réseau
- 1.6 Les réservoirs

## II – TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

- 2.1 Modalités de tarification
- 2.2 Facture d'eau type (120 M3) (D102.0)
- 2.3 Recettes

## III – INDICATEURS DE PERFORMANCE

- 3.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie
- 3.2 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques
- 3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
- 3.4 Rendement du réseau de distribution
- 3.5 Indice linéaire des volumes non comptés
- 3.6 Indice linéaire de pertes en réseau
- 3.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
- 3.8 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

## IV – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

- 4.1 Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice et montants des subventions
- 4.2 Etat de la dette du service
- 4.3 Amortissements réalisés en 2012
- 4.4 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours de dernier exercice
- 4.5 Présentation du programme pluriannuel de travaux adopté par l'assemblée délibérante pour la prochaine mandature 2020-2026

## V – ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION ECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

- 5.1 Abandons de créances ou versement à un fond de solidarité (P109.0)

## VI – TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

## HISTORIQUE

Au début de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, les élus du syndicat ont fait construire la station de pompage, en bordure de l'Hérault, sur la commune de Cazouls d'Hérault.

A partir de cette station ont été construites les canalisations destinées à alimenter les communes adhérentes au syndicat, qu'elles soient situées sur la rive droite ou sur la rive gauche de l'Hérault.

Deux canalisations en acier reliaient la station aux réservoirs intercommunaux principaux de Roque Maurel sur la rive droite et du Mas d'Affre sur la rive gauche.

Ces canalisations d'un diamètre de 250 mm pour la rive droite et de 200 mm pour la rive gauche sont toujours en activité.

Depuis, dans la station de pompage, cinq pompes d'une puissance de 150 kW chacune refoulent l'eau dans les réservoirs de Roque Maurel et le nouveau réservoir de tête de la rive gauche, le réservoir de Saint Mamert (le réservoir du Mas d'Affre est alors devenu le réservoir communal de Saint Pargoire).

La commande des pompes se fait grâce à des commandes gérées par lignes RTC, GSM ou radio.

A partir des réservoirs intercommunaux de Roque Maurel et de Saint Mamert, l'eau s'écoule gravitairement jusque dans les réservoirs communaux.

Sur la rive gauche de l'Hérault, une partie de la commune d'Aumelas est alimentée à partir de pompes de reprise installées dans le réservoir de Vendémian. En effet, les deux réservoirs d'Aumelas sont situés au-dessus du niveau de tous les autres réservoirs.

- ✓ Le forage de Saint Mamert sur la commune de Plaissan a été créé en 1993.
- ✓ Profond de 120 mètres, il permet de capter l'eau dans un sous-sol composé principalement de calcaires. Son débit actuel est de 100 m<sup>3</sup>/heure.
- ✓ Cette opération fût complétée par la construction du réservoir de Saint Mamert, sur la colline du même nom, d'une capacité de 1250 m<sup>3</sup>. A partir de ce réservoir le syndicat peut faire transiter l'eau jusque dans le réservoir de Nizas sur la rive droite de l'Hérault et donc assurer un dépannage en cas de pollution ou de dysfonctionnement à la station de Cazouls d'Hérault.

### De nos jours.....

Tous les réservoirs sont équipés d'un système de télé surveillance couplé par un système d'alarme anti-intrusion, conditionnant leur accès à la présence impérative d'un agent du SMEVH. Depuis 2015, le SMEVH a équipé les réservoirs d'un dispositif automatique de basculement vers le réseau intercommunal d'adduction en cas d'intrusion dans les ouvrages.

La capacité de la ressource en eau doit satisfaire à l'alimentation d'un nombre d'abonnés en croissance permanente, conséquence logique de surfaces constructibles importantes incluses dans les documents d'urbanisme en place sur le territoire.

### Les actions mise en œuvre...

Un Schéma Directeur validé en 2008 visant :

- ✓ Au recensement, auprès des élus, de l'ensemble des collectivités adhérentes et clientes des besoins issus des documents d'urbanisme en vigueur sur leur territoire, et leurs intentions d'extension.
- ✓ A l'évaluation et à la présentation des différents scénarii quant aux besoins en eau aux échéances 2010, 2015, 2020, 2025 mais également les travaux nécessaires sur réseaux de transports intercommunaux, capacités de stockage voire recherche en eau pour augmenter et diversifier la ressource.

Les politiques d'orientation suivantes:

- ✓ Animation, menée par le SMEVH, auprès des agriculteurs locaux du volet de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires en coordination avec les services de l'Agence de l'Eau RM&C, du Conseil Départemental de l'Hérault, mais également de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et du service de Police de l'Eau de la DDTM ;
- ✓ Schémas directeurs communaux.

La programmation des travaux issue des conclusions du schéma directeur:

- En septembre 2019, le comité syndical a délibéré pour valider les travaux de l'infrastructure de la prochaine mandature 2020-2026 (24M€ HT) ainsi que les financements associés par 7 lignes d'aqua-prêts de la CDC-Banque des territoires à hauteur de 15 M€.
- Bien évidemment, le suivi prévisionnel de cette étude dépend de sa stricte application, de la maîtrise parfaite de l'urbanisme par les collectivités adhérentes, d'un accord certain d'autorisation de prélèvement de la ressource en eau conforme aux propositions des hydrogéologues
- Ainsi, programmations techniques et financières sont planifiées à court, moyen et long terme, et permettent d'évaluer les incidences sur le prix de l'eau.

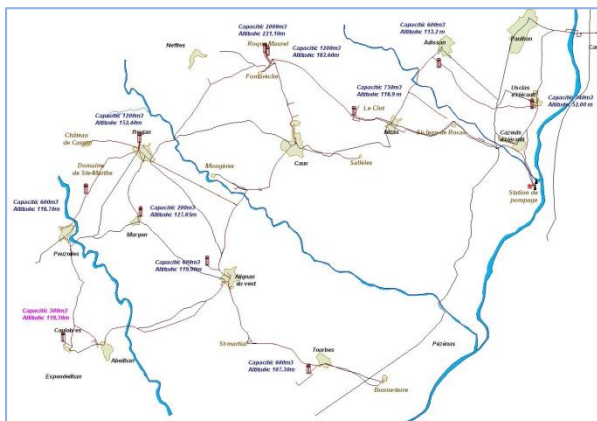
## FICHE SIGNALÉTIQUE DU SYNDICAT

- ✓ Le Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault est régi par le code des collectivités territoriales et est soumis aux règles de la comptabilité publique.
- ✓ Conséquences de la loi NOTRe, depuis le 29 novembre 2016, le SIEVH a été transformé en « syndicat mixte ». Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les 40 délégués seront des délégués communautaires car les cinq EPCI du périmètre syndical siègeront en représentation-substitution.
- ✓ Le « Comité Syndical » se compose de 40 membres, 2 membres par commune du périmètre syndical.
- ✓ Le « Bureau Syndical » est composé du Président et de 9 Vice-présidents.
- ✓ L'autorité territoriale est détenue par le Président qui représente l'exécutif du syndicat.
- ✓ Le SMEVH est organisé en commissions dont la commission d'appel d'offres qui revêt un caractère obligatoire.
- ✓ A côté des élus, deux services font fonctionner le SMEVH. Ces services sont composés de 24 agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

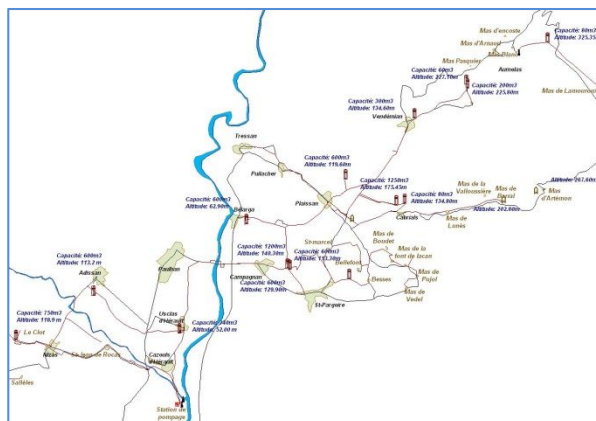
Le siège social du SMEVH se trouve :  
 2 route de Boyne  
 34120 CAZOULS D'HERAULT  
 Téléphone 04 67 25 28 29 – Fax 04 67 25 19 78  
 Courriel: [sievh@sievh.fr](mailto:sievh@sievh.fr)  
 Site internet: [www.eau-vallee-herault.fr](http://www.eau-vallee-herault.fr)  
 Horaires : 8h00 à 12h00 – 14h00 à 17h00

Un service d'astreinte est disponible 7j/7 et 24h/24 au 04 67 25 28 29 en dehors des heures d'ouverture des bureaux au public

## Rive droite



## Rive gauche



## I - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

### 1.1 – LE TERRITOIRE

#### 20 Communes

Abeilhan, Adissan, Alignan du vent, Aumelas, Bélarga, Campagnan, Caux, Cazouls d'Hérault, Coulobres, Margon, Nizas, Plaissan, Pouzolles, Puilacher, Roujan, Saint Pargoire, Tourbes, Tressan, Usclas d'Hérault, Vendémian rattachées à cinq EPCI, à savoir Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, Communauté de communes Vallée de l'Hérault, Communauté de communes du Clermontais et Communauté de communes des avant-monts.

#### 2 Communes clientes

Espondeilhan et Neffiès

### 1.2 – LA POPULATION

Communes	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Communes	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés
ABEILHAN	1729	908	NIZAS	685	439
ADISSAN	1238	686	PLAISSAN	1212	740
ALIGNAN DU VENT	1765	1031	POUZOLLES	1190	726
AUMELAS	543	296	PUILACHER	582	256
BELARGA	641	349	ROUJAN	2186	1393
CAMPAGNAN	684	415	SAINT PARGOIRE	2313	1240
CAUX	2605	1495	TOURBES	1777	974
CAZOULS D'HERAULT	417	266	TRESSAN	670	370
COULOBRES	364	201	USCLAS D'HERAULT	423	220
MARGON	714	402	VENDEMIAN	1086	582

- ✓ La population desservie au **31/12/2019** sur les 20 communes était de **22.824** habitants soit une augmentation de la population de **1,80 %** par rapport à 2018.
- ✓ Avec les communes clientes, la population desservie totale est de **24.959** habitants.
- ✓ Le nombre d'abonnés au **31/12/2019** sur les 20 communes était de **12.989**, soit une augmentation de **3,16%** par rapport à 2018. Les branchements communaux équipés d'un compteur sont au nombre de 388.

**La densité linéaire d'abonnés** (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **38,38** abonnés/km au **31/12/2018** (38,38 abonnés/km au 31/12/2018).

**Le nombre d'habitants par abonné** (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,757** habitants/abonné au **31/12/2018** (1,777 habitants/abonné au 31/12/2018).

**La consommation moyenne par abonné** (consommation annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **125,38** m<sup>3</sup>/abonné au **31/12/2019** (125,38 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2018).

## 1-3 - LES RESSOURCES

- Le SMEVH utilise pour sa production d'eau potable 2 points de prélèvement :
  - Station de pompage de Cazouls d'Hérault
  - Forage de Saint Mamert
- Le SMEVH s'est doté de 3 débitmètres au départ de chaque station et de compteurs en ligne disposés sur l'ensemble du réseau afin d'assurer un suivi de son fonctionnement.

VOLUMES PRELEVES EN 2019		
	STATION DE CAZOULS D'HERAULT	FORAGE DE SAINT MAMERT
RIVE GAUCHE	309 263 m <sup>3</sup>	423 940 m <sup>3</sup>
RIVE DROITE	1 020 518 m <sup>3</sup>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 329 781 m<sup>3</sup></b>	<b>423 940 m<sup>3</sup></b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 753 721 m<sup>3</sup></b>	

## 1-4 - LES VOLUMES DISTRIBUÉS

CONSOMMATION TOTALE 2019 PAR COMMUNE					
Communes réseau rive droite	Consommation en m <sup>3</sup>	Communes réseau rive gauche	Consommation en m <sup>3</sup>	Communes réseau rive gauche	Consommation en m <sup>3</sup>
ABEILHAN	122 531	AUMELAS	28 395	PUILACHER	57 884
ALIGNAN DU VENT	115 563	ADISSAN	82 892	SAINT PARGOIRE	168 088
CAUX	171 523	BELARGA	42 682	TRESSAN	47 633
COULOBRES	34 261	CABRIALS	25 769	USCLAS D'HERAULT	23 774
MARGON	46 251	CAMPAGNAN	53 726	VENDEMIAN	70 117
POUZOLLES	106 803	CAZOULS D'HERAULT	20 738		
ROUJAN	151 378	NIZAS	54 088		
TOURBES	129 476	PLAISSAN	88 507		
Communes clientes	14 699				
Gros conso. RD	11 764			Gros conso. RG	7 085
<b>Total Rive droite</b>	<b>904 249</b>			<b>Total Rive Gauche</b>	<b>771 378</b>
<b>TOTAL</b>			<b>1 675 627 m<sup>3</sup></b>		

VOLUMES CONSOMMÉS en m <sup>3</sup>	2018	2019	Variation
Communes Rive Gauche	730 673	771 378	+5,57%
Communes Rive Droite	853 073	904 249	+5,99 %
<b>Total</b>	<b>1 588 746(*)</b>	<b>1 680 627(*)</b>	<b>+5,78 %</b>

 (\*) = dont 5000 m<sup>3</sup> de volume de service

## PART DES CONSOMMATIONS COMMUNALES PAR RAPPORT A LA CONSOMMATION GÉNÉRALE

	2018	2019
Consommation globale	1 588 746	1 680 627
Consommation des abonnés	1 399 118	1 549 948
Conso. pure des communes adhérentes	61 968	41 471
Ratio des consommations communales	4,36 %	2,71 %

### 1.6- LE RESEAU

	Longueur en mètre linéaire	Commune	Longueur en mètre linéaire	Commune	Longueur en mètre linéaire
Refoulement Rive Droite	12 050	AUMELAS CABRIALS	21 950	PUILACHER	5 780
Refoulement Rive Gauche	18 325	BELARGA	6 150	POUZOLLES	13 080
Gravitaire Rive Droite	44 055	CAMPAGNAN	6 200	ROUJAN	21 770
Gravitaire Rive Gauche	21 825	CAUX	29 190	SAINT PARGOIRE	26 900
Amenée de distribution	2 315	CAZOULS D'HERAULT	5 060	TOURBES	16 220
<b>Total des réseaux intercommunaux</b>	<b>98 570</b>	COULOBRES	3 710	TRESSAN	7 230
ABEILHAN	12 060	MARGON	6 820	USCLAS D'HERAULT	3 680
ADISSAN	10 440	NIZAS	10 300	VENDEMIAN	7 650
ALIGNAN DU VENT	15 660	PLAISSAN	11 610	<b>Total des réseaux communaux</b>	<b>241 460</b>
<b>Longueur totale du réseau</b>			<b>340 030 m</b>		

**1-7 LES RESERVOIRS**

Réservoirs rive gauche	Volume en m <sup>3</sup>	Réservoirs rive droite	Volume en m <sup>3</sup>
Aumelas (Mas Blanc)	80	Usclas d'Hérault	370
Aumelas (petit réservoir)	60	Adissan	600
Aumelas (gros réservoir)	200	Nizas	720
Aumelas (Mas de Barral)	7	Caux	1200
Cabrials	80	Roque Maurel	2000
Vendémian	340	Roujan	1800
Saint Mamert	1250	Alignan du Vent	600
Plaissan	600	Tourbes	1200
Bélarga	600	Pouzolles	1200
Campagnan	600	Coulobres	200
Saint Pargoire Mas d'Affre	1200	Margon	600
Saint Pargoire Val d'Or	600	Abeilhan	600
		Puilacher	600
		<b>TOTAL pour 30 réservoirs</b>	<b>17 307 m<sup>3</sup></b>

**II – TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE**

**2.1 – MODALITES DE TARIFICATION**

Tarifs	01/01/2019	01/01/2020
<b>Part de la collectivité</b>		
<b>Part fixe (€ HT/an)</b>		
Compteur DN 15 mm	88,00	89,30
Compteur DN 20 mm	113,00	115,00
Compteur DN 25 mm	141,70	144,00
Compteur supérieur à DN 25 mm	472,80	480,00
<b>Part proportionnelle (€ HT/m3)</b>		
Abonné classique	1,04 (0 à 180 m <sup>3</sup> )	1,07 (0 à 180 m <sup>3</sup> )
Communes adhérentes	0,66	0,68
Commune cliente – Espondeilhan	0,85	0,88
Commune cliente – Neffîs	0,85	0,88
Moins de 500 m3/an	1,15 (181 à 300 m <sup>3</sup> ) 1,36 (301 à 500 m <sup>3</sup> )	1,18(181 à 300 m <sup>3</sup> ) 1,40 (301 à 500 m <sup>3</sup> )
Plus de 1000 m3/an	1,57	1,62
<b>Taxes et Redevances1</b>		
<b>Montant des taxes et redevances (€ HT/m3)</b>		
Agence de l'Eau – Prélèvement sur la ressource en eau	0,08	0,08



**2.2 – FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)**

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 M3/an) sont :

Facture 120 m <sup>3</sup>	01/01/2019	01/01/2020	Variations
<b>Part de la collectivité</b>			
<b>Montant HT</b>	<b>212.80</b>	<b>217.70</b>	<b>+ 2,30 %</b>
Part fixe annuelle	88,00	89,30	
Part proportionnelle	124,80	128,40	
<b>Taxes et redevances</b>			
<b>Montant HT redevances</b>	<b>44,40</b>	<b>44,40</b>	<b>néant</b>
Agence de l'Eau – Prélèvement sur la ressource en eau	9,60	9,60	
Agence de l'Eau - Pollution	34,80	34,80	
<b>Montant TVA</b>	<b>14,15</b>	<b>14,41</b>	
<b>TOTAL FACTURE TTC</b>	<b>271.35</b>	<b>276.51</b>	
<b>Prix TTC au M3</b>	<b>2,261</b>	<b>2,304</b>	<b>+ 1,90 %</b>

**2.3 – LES RECETTES**

Compte	Intitulé	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
70	Produits	4 674 388,28	4 970 509,95
74	Dotation subvention	22 056,00	33 618,00
75	Locations antennes sur bâtiments	22 008,50	22 535,67
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	35 592,53	17 305,87
042	Transfert de subvention	335 534,42	330 068,15
013	Remboursement sur rémunération	20 887,46	4 921,70
002	Excédent antérieur reporté	772 554,93	788 403,10
	<b>Total</b>	<b>5 883 022,12</b>	<b>6 167 362,44</b>

## Détail du compte 70

Article	Intitulé	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
70111	Vente d'eau aux abonnés	2 528 674,62	2 665 847,54
70123	Redevance contrevaieur prélèvement	113 001,05	115 962,11
70124	Redevance pour pollution	416 534,23	407 656,19
70612	Redevance pour modernisation de réseaux de collecte	195 756,85	177 358,74
704	Travaux	187 471,03	197 104,33
70611	Redevance assainissement	1 076 255,56	1 227 116,04
7065	Produits des commissions de recouvrement pour prélèvement assainissement	22 503,00	23 653,00
7068	Autres prestations de services (déplacements divers et prestations du syndicat)	69 466,58	91 374,97
708	Produits des activités annexes (mise à disposition du personnel, remboursement divers)	62 411,36	54 938,83
7078	Autres marchandises	2 314,00	9 497,20
	<b>Total</b>	<b>4 674 388,28</b>	<b>4 970 509,95</b>

## III – INDICATEURS DE PERFORMANCE

## 3-1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (P101.1)

- Calcul : nombre de prélèvement microbiologiques conformes / nombre total de prélèvements microbiologiques réalisés en 2019 X 100

$$\text{Valeur} = \frac{\text{xx conformes}}{\text{xx effectués}} \times 100 = 100 \% (*)$$

## 3-2 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la physico-chimie (P102.1)

- Calcul : nombre de prélèvement physico-chimiques conformes / nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés en 2019 X 100

$$\text{Valeur} = \frac{\text{xx conformes}}{\text{xx effectués}} \times 100 = 100 \% (*)$$

\* = chiffres non transmis par la DDTM 34

**3-3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux**

Nombre de points possible	Intitulé	Points Acquis
<b>A</b>	<b>PLAN DES RÉSEAUX</b>	
10	<u>VP.236</u> - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	<b>+10</b>
5	<u>VP.237</u> - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	<b>+5</b>
10	<u>VP.238</u> - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	<b>+10</b>
<b>B</b>	<b>INVENTAIRE DES RÉSEAUX</b>	
1 à 5	<u>VP.239</u> - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	<b>+4</b>
0	<u>VP.240</u> - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>0</b>
0 à 15	<u>VP.241</u> - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	<b>+13</b>
<b>C</b>	<b>AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX</b>	
0 à 10	<u>VP.242</u> - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	<b>+10</b>
10	<u>VP.243</u> - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	<b>+10</b>
10	<u>VP.244</u> - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	<b>+10</b>
10	<u>VP.245</u> - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	<b>+10</b>
10	<u>VP.246</u> - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	<b>+10</b>
10	<u>VP.247</u> - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	<b>+10</b>
10	<u>VP.248</u> - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	<b>+10</b>
5	<u>VP.249</u> - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	<b>+5</b>
<b>Total</b>		<b>117 points</b>

**3-4 – Rendement du réseau de distribution (P104.3)**

- Règle de calcul : (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) X 100  
 Valeur = (1 549 948 m3 / 1 753 721 m3) X 100 = **88,38 %**

**3-5 – Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)**

- Règle de calcul : (volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur du réseau de desserte / 365 jours  
 Valeur = (1 675 627 m3 – 1 591 419 m3) / 340 km/ 365 jours = **0,67**

**3-6 – Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)**

- Règle de calcul = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365 jours  
 Valeur = (1 675 627 - 1 549 948 m3) / 340 km/ 365 jours = **0,97**

ETUDE DES PERTES D'EAU

- ✓ Le SMEVH a réparé 85 fuites durant l'année 2019 (77 en 2018)
  - 13 fuites sur le réseau intercommunal
  - 72 fuites sur le réseau communal
- ✓ En 2019, les nettoyages de réservoirs ont nécessité la vidange de 45 cuves (30 réservoirs sur 30).

**3-7 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)**

- Règle de calcul = (longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (longueur du réseau de desserte au 31/12/2019) X 100  
 Valeur = 9 670 ml / 5 / 340 030 ml X 100 = **0,57%**

**3-8 – Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)**

Valeur de l'indicateur (Cazouls) = **100%** (\*)  
 Valeur de l'indicateur (Saint Mamert) = **80%** (\*)

\* = chiffre transmis par la DDTM 34

**IV – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

**4-1 – MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGÉS PENDANT LE DERNIER EXERCICE ET MONTANT DES SUBVENTIONS**

- Dépenses d'investissement réalisées en 2019 1 356 068,96 €
- Subventions d'investissement perçues en 2019 142 926,82 €

**4.2 – ETAT DE LA DETTE**

Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/2019	Annuité payée au cours de l'exercice	dont intérêts	dont capital
5 100 000 €	3 568 958.08 €	404 608.27 €	84 114.16 €	320 494.11 €

**4.3 – AMORTISSEMENTS 2019**

<b>280</b>	Amortissements des immobilisations incorporelles	<b>52 124,88 €</b>
<b>281</b>	Amortissements des immobilisations corporelles	<b>1 154 514,73 €</b>
<b>Total</b>		<b>1 211 639,61 €</b>

**4-4 – PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Par délibérations, les membres du comité syndical ont voté les propositions de travaux pour 2020 et 2021 comme suivent :

TRAVAUX	PROPOSITION BUDGETAIRE en € HT	
	2020	2021
Réhabilitation du réservoir du Val d'Or	170 000	
Réhabilitation du réservoir de Tourbes	185 000	
Fourniture de corrélateurs acoustiques (Tranche 3)	55 000	
Fourniture de corrélateurs acoustiques (Tranche 4)		55 000
Boucle intercommunale Abeilhan Coulobres	400 000	
Réseau communal de Saint Pargoire	250 000	
Délocalisation de la station de Cazouls d'Hérault	2 500 000	100 000
Construction d'une bâche de reprise à Nizas	50 000	1 150 000
Réseau communal de Tourbes	100 000	
Construction d'un réservoir à Alignan du Vent	50 000	1 150 000
Construction de réservoirs à Vendémian et Bélarga (études)		50 000
Réseau communal de Bélarga	100 000	
Réseau communal de Caux	70 000	
Réseau communal de Campagnan	100 000	
Station de pompage de Cazouls d'Hérault	190 000	
Boucle intercommunale Saint Pargoire-Saint Mamert		2 000 000
Réseau communal de Puilacher		100 000
Schémas directeurs de Coulobres, Margon et Pouzolles	90 000	
<b>TOTAL</b>	<b>4 310 000</b>	<b>4 605 000</b>

**4-5 – PRESENTATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE POUR LA PROCHAINE MANDATURE 2020-2026**

Par délibérations, les membres du comité syndical ont voté les propositions de travaux pour 2020-2026 comme suit :

TRAVAUX	PROPOSITION BUDGETAIRE en € HT
Boucle St Mamert - Plaissan	600 000
Boucle Abeilhan - Coulobres	400 000
Campagnan conduite des Auberguets	100 000
Réhabilitation réservoirs Caux - Roujan	660 000
Station de pompage de Cazouls	2 500 000
Station de pompage de Cazouls	100 000
Réseau Puilacher	100 000
Boucle St pargoire - St Mamert	2 000 000
Bâche de Nizas	1 200 000
Réservoir Alignan	1 200 000
Réhabilitation réservoirs Val d'or - Tourbes	440 000
Réseau Adissan - Chemin de la roque	200 000
Abeilhan réservoir et partie surpressée	700 000
Réhabilitation réservoirs Vendémian - Mas d'Affre petit - Pouzolles	700 000
"y" de plaissan - Vendémian	1 500 000
Pouzolles - Evitement du centre	400 000
Bâche de Roque Maurel	1 200 000
Réservoir Vendémian	1 000 000
Réservoir Bélarga	1 000 000
Réservoir Aumelas	800 000
Réhabilitation réservoirs Bélarga - Alignan	800 000
Réhabilitation réservoirs Plaissan -Nizas	800 000
Réducteurs de pression SDAEP	100 000
Rive Gauche	4 000 000
Renouvellement parc compteurs	700 000
<b>TOTAL</b>	<b>23 200 000</b>

**V – ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU**

**5-1. ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENT A UN FOND DE SOLIDARITE (P109.0)**

Le syndicat a passé une convention avec le Conseil Général de l'Hérault concernant le FSL en date du 26/07/2017 (délibération du 26/07/2017).

Le montant versé en 2018 est de 7 358,80 €

Le montant versé en 2019 est de 7 743,09 €

Admissions en non-valeur 2018 : 19 611,42 €

Admissions en non-valeur 2019 : 8 040,02 €

## VI – TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		2018	2019
	<b>Indicateurs descriptifs du service</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	24 560	24 959
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,261 €	2,304 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	48 H	48 H
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.0	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	xx%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques	100%	xx%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	117 points	117 points
P104.3	Rendement du réseau de distribution	85,59%	88,38%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1,49	0,67
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	1,45	0,97
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,94%	0,57%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Cazouls)	100%	100%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Saint Mamert)	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	26 970,22 €	15 783,11 €